

ARRÊTÉ :

2022_AR_08

INTERDICTION D'ACCES A UNE COUPE DE BOIS

La Maire :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, relatifs aux pouvoirs de police du maire,

Considérant qu'il appartient au maire d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques sur l'ensemble du territoire de la commune

Considérant **les travaux d'abatage et de débardage de bois d'affouage effectués par l'entreprise SARL TRANS'UTILE sur la parcelle N°14 à Aiguilles (le Château)** en cours depuis le 3 mars 2022, il est nécessaire de réglementer l'accès à cette parcelle communale,

Considérant que les bois abatus se trouvent soit au sol soit en suspend et qu'ils représentent un danger (risque de chute, glissement des grumes..)

ARRÊTÉ :

Article 1^{er}

L'accès à la parcelle communale concernée est strictement interdit.

Article 2

L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée des travaux.

Article 3

Le présent arrêté est valable pendant la durée des travaux et au moins **jusqu'au 30 juin 2022**. Il pourra être reconduit selon l'avancée des travaux.

Article 5

Madame la maire de la commune de LA PIARRE, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de SERERS, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à La Piarre le 7 avril 2022

La Maire,

Magali PRUNSTER

Copie sera adressée à : Gendarmerie de Serres.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutif de cet acte étant précisé que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

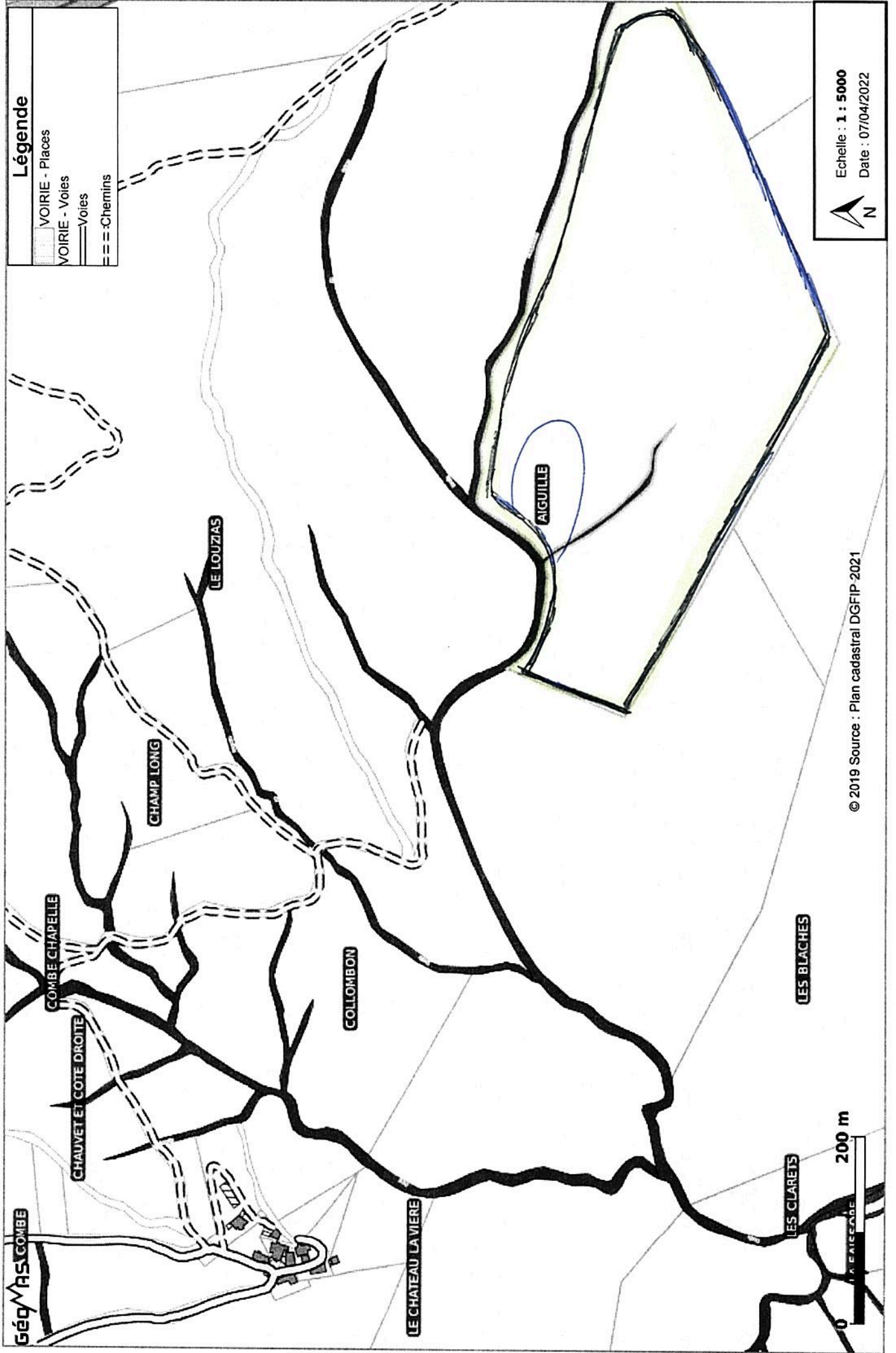
Le 07/04/2022

Pour extrait certifié conforme



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'M. Prunster', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MARSEILLE' at the top, a central emblem, and '(F.A.)' at the bottom. There are two small stars on either side of the emblem.

BOIS D'AIGUILLES



Légende

- VOIRIE - Places
- VOIRIE - Voies
- Voies
- Chemins

Echelle : 1 : 5000
Date : 07/04/2022

© 2019 Source : Plan cadastral DGFIP 2021